

## Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme UEMA

### ▪ Textes de référence :

- En référence à la loi du 11 février 2005 ;
- A la Circulaire du 10-7-2020 dite Circulaire de rentrée 2020
- A l'Instruction interministérielle du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)
- Au 4ème plan autisme 2017-2022
- A la Stratégie Nationale pour les TND 2023-2027

### Identification du poste

- Le poste d'enseignant en UEMA est implanté dans une école maternelle :
  - 1 poste : Implantation école primaire de Boigny sur Bionne
  - 1 poste : Implantation école maternelle du Val – Olivet

L'unité d'enseignement maternelle autisme est adossée à un établissement ou à un service médico-social. Les UEMA ont pour objet principal de mettre en place, pour des enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre autistique, un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs, au sein de l'unité d'enseignement et au sein des classes de l'école.

L'accueil des élèves s'articule autour :

- D'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les objectifs pédagogiques de l'UEMA sont ceux attendus dans les programmes de l'école maternelle.
- D'interventions éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- De temps d'inclusion dans les classes ordinaires.

Les élèves de l'UEMA sont présents à l'école maternelle sur la même durée que l'ensemble des élèves. Marquées par une unité de lieu et de temps, les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans l'école.

### Conditions (diplômes, quotité d'exercice...)

### • Conditions de recrutement :

- **Priorité 1** – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou équivalent : **Affectation à titre définitif**
- **Priorité 2** - Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**
- **Priorité 3** – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

L'enseignant spécialisé en UEMA est membre de l'équipe pluridisciplinaire du service médico-social. Le supérieur hiérarchique de l'enseignant spécialisé en UEMA est le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et par délégation l'IEN du Pôle Départemental de l'École Inclusive.

- **Quotité de service : 100%**

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en 24h hebdomadaires d'enseignement et 3h consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement.

L'enseignant intervient sur tous les temps d'enseignement et au moment des récréations, en fonction de l'organisation générale du service de surveillance prévue par le directeur de l'école.

### **Missions et actions principales liées à la fonction**

L'enseignant :

- Assure la coordination du projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Assure un enseignement aux élèves de l'UEMA en visant les attendus des programmes de l'école maternelle en vigueur.
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient et avec la communauté éducative de l'école.
- Favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant.

### **Compétences souhaitées**

Le candidat devra :

- Faire preuve de connaissances des troubles du spectre autistique et une très bonne connaissance des programmes de l'école maternelle.
- Être en capacité d'adapter sa pédagogie afin de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves porteurs de TSA.
- Témoigner de capacités relationnelles et de flexibilité afin de travailler en réel partenariat avec une pluralité d'acteurs dans le dispositif et hors dispositif (équipe pédagogique de l'école, équipe pluridisciplinaire du secteur médico-social, familles).
- Posséder de réelles capacités de communication, d'organisation et de gestion.